



Rapporteur : M. MARTIN

50237

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Restructuration du collège Georges Brassens sur la commune Le Rheu - Avenant n° 2 marché travaux lot 6

Le 2 décembre 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h54

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 17 juin 2016 relative à la restructuration du collège Georges Brassens à Le Rheu ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 25 mars 2019, 25 avril et 21 novembre 2022, 10 juillet et 20 novembre 2023, 8 avril et 8 juillet 2024 ;

Expose :

Lors de sa réunion du 29 octobre 2024, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 2 relatif au lot n° 6 « serrurerie - métallerie » notifié le 8 décembre 2022 auprès de la société GIRARD HERVOUET (marché n° 2022-0586), dans le cadre des travaux de restructuration du collège Georges Brassens sur la commune Le Rheu.

Un premier avenant a déjà été conclu portant sur la fourniture et la pose d'une perche complémentaire dans l'amphithéâtre pour fixer les éclairages de scène à la demande des utilisateurs.

L'avenant n° 2 porte sur des prestations complémentaires nécessaires.

Afin d'équiper le local vélos, il a été prévu d'installer des supports de vélos et de trottinettes ainsi qu'un porte-drapeau mural pour un montant de 5 629,88 euros hors taxes.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires a été chiffré à 5.629,88 euros hors taxes, soit 6.755,86 euros toutes taxes comprises.

Cet avenant n° 2 porte donc le montant du marché de 59 562,89 euros hors taxes à 65 192,77 euros hors taxes, soit 78 231,32 euros toutes taxes comprises.

Le montant cumulé des avenants représente + 17,43 % du montant initial du marché (55 518,18 euros hors taxes).

S'agissant d'une augmentation de + 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au marché n° 2022-0586 relatif au lot n° 6, à passer avec la société GIRARD HERVOUET pour un montant de 5 629,88 euros hors taxes, soit 6 755,86 euros toutes taxes comprises.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
4 décembre 2024
ID: CP20242972

Pour extrait conforme